



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dossier de presse

Lyon, 15 décembre 2016

Assemblée Générale

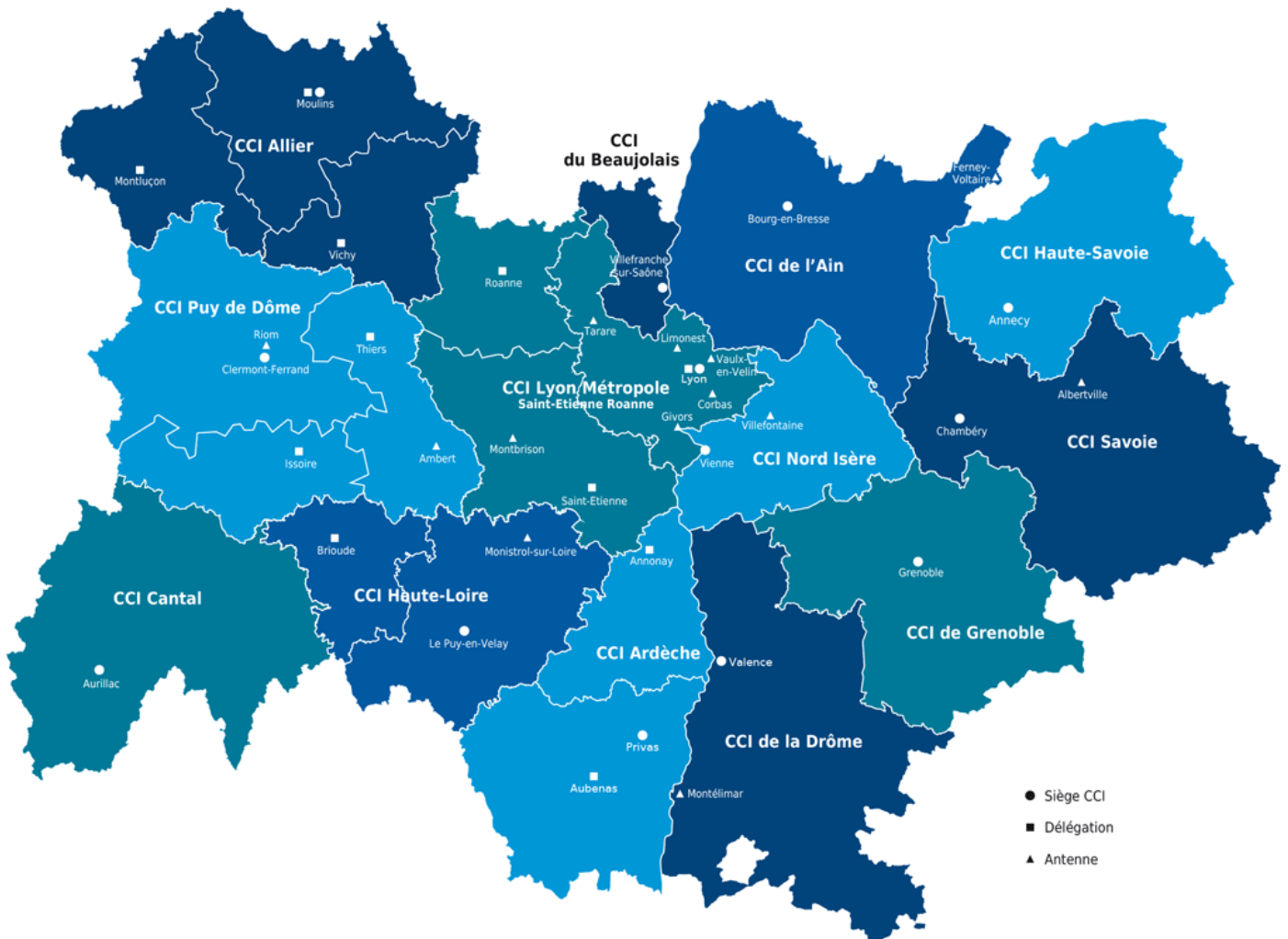
**Installation
de la CCI de région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Mandat 2016 - 2021

→ Sommaire

- **Un réseau de proximité P.2**
- **La CCI de région, maison commune des CCI P.4**
 - Président
 - Organisation et gouvernance
 - Rôles et missions
- **Par les entreprises et pour les entreprises P.7**
- **Une région dotée de puissants atouts P.8**

→ La force d'un réseau de proximité au service des entreprises



→ La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes, Maison commune des CCI

CCI AIN



Jean-Marc BAILLY
→ Bourg-en-Bresse


24 783
établissements
ressortissants

9 membres élus régionaux



Le Bureau de la CCI de région, est constitué des Présidents des CCI dans les territoriales et l'Assemblée générale rassemble l'ensemble des 120 membres élus régionaux. C'est ainsi la représentation d'un parlement des entreprises, composé d'hommes et de femmes bénévoles au service du collectif - respectant légitimement la parité des binômes titulaires et suppléants.

CCI ALLIER




Gilles DUBOISSET
→ Moulins

13 383
établissements
ressortissants

4 membres élus régionaux

CCI ARDÈCHE



Jean-Paul POULET
→ Privas

13 093
établissements
ressortissants

4 membres élus régionaux

CCI CANTAL



Bernard VILLARET
→ Aurillac

6 548
établissements
ressortissants

3 membres élus régionaux

CCI DRÔME




Alain GUIBERT
→ Valence

24 443
établissements
ressortissants

8 membres élus régionaux

CCI GRENOBLE




Jean VAYLET
→ Grenoble

30 831
établissements
ressortissants

11 membres élus régionaux

CCI NORD ISÈRE



Daniel PARAIRE
→ Vienne

20 252
établissements
ressortissants

7 membres élus régionaux

CCI HAUTE-LOIRE



Jean-Luc DOLLEANS
→ Le Puy-en-Velay

8 821
établissements
ressortissants

3 membres élus régionaux

CCI PUY-DE-DÔME



Claude BARBIN
→ Clermont-Ferrand

27 549
établissements
ressortissants

9 membres élus régionaux

CCI BEAUJOLAIS



Jean-Baptiste MAISONNEUVE
→ Villefranche-sur-Saône

7 770 établissements
ressortissants

3 membres élus régionaux

CCI LYON MÉTROPOLE
Saint-Etienne Roanne




Emmanuel IMBERTON
→ Lyon

118 244
établissements
ressortissants

39 membres élus régionaux

CCI SAVOIE



Bruno GASTINNE
→ Chambéry

25 639
établissements
ressortissants

8 membres élus régionaux

CCI HAUTE-SAVOIE



Guy METRAL
→ Annecy

39 999
établissements
ressortissants

12 membres élus régionaux

→ La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes : Président



Philippe GUERAND

Né le 14 août 1954 à Lyon
Marié et père de 4 enfants

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris.

■ **Mandats patronaux**

Vice-président du MEDEF Lyon-Rhône
Conseiller spécial du Président du MEDEF national

■ **Mandats dans le monde économique**

Vice-président des Mutuelles AXA
Administrateur de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes

■ **Aujourd'hui dans le monde de l'entreprise**

Dirigeant de l'entreprise familiale la Sier Constructeur à Bron.

■ **Parcours consulaire :**

1^{er} Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
Secrétaire du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Rhône-Alpes

→ La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes : Organisation et gouvernance

Assemblée générale :

Elle est l'organe de délibération de la CCI de région et compte 120 membres.

Bureau :

Il assiste le Président et contribue à la définition de la stratégie de la CCI de région.
Il examine les propositions d'action à soumettre à l'Assemblée générale.

Président :

Il préside l'Assemblée générale et le Bureau de la CCI de région. Il représente la CCIR auprès des pouvoirs publics et dans tous les actes de la vie civile.

Trésorier et Trésorier adjoint :

En charge de la tenue de la comptabilité, de l'exécution des opérations de dépenses et de recettes, ainsi que de la gestion de la trésorerie.

Deux Secrétaires

Composition du Bureau de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Président	Philippe GUERAND
1er Vice-Président	Gilles DUBOISSET
Vice-Président	Jean-Marc BAILLY
Vice-Président	Jean-Paul POULET
Vice-Président	Bernard VILLARET
Vice-Président	Alain GUIBERT
Vice-Président	Jean VAYLET
Vice-Président	Daniel PARAIRE
Vice-Président	Jean-Luc DOLLEANS
Vice-Président	Claude BARBIN
Vice-Président	Jean-Baptiste MAISONNEUVE
Vice-Président	Emmanuel IMBERTON
Vice-Président	Bruno GASTINNE
Vice-Président	Guy METRAL
Trésorier	Pierre RAMPA
Trésorier adjoint	Agnès BERTILLOT
Secrétaire	Stéphane SERVANTI E
Secrétaire	François MEON

Commissions, dont 3 sont obligatoires :

Commission des finances	Commission consultative des marchés	Commission de prévention des conflits d'intérêts
Président : Alain BORTOLIN	Président : Alain GUIBERT	Membre : Emmanuel IMBERTON
Membre : Serge COURRIOL	Membre : Stanislas RENIE	Membre : Jean-Marc BAILLY
Membre : Bruno GASTINNE	Membre : Daniel PARAIRE	
	Suppléant : Jean-Luc DOLLEANS	
	Suppléant : Jean-Paul POULET	
	Suppléant : Jean-Louis HYZARD	

→ La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes : Rôles et missions

La CCI de région représente l'unité régionale, qui s'engage pour les entreprises et fait entendre leur point de vue en toutes occasions.

Établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de l'État, la CCI de région est administrée par des dirigeants d'entreprise élus au suffrage universel direct par leurs pairs. En sa qualité de corps intermédiaire de l'État, elle a une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics.

Le territoire d'actions relève de la Région administrative Auvergne-Rhône-Alpes qui comprend 12 CCI Territoriales et 1 CCI Locale.

Son Assemblée générale, qui réunit 120 membres élus pour un mandat de 5 ans, est l'organe délibérant qui vote à ce titre les orientations, le programme d'actions et le budget, sous la tutelle de la Préfecture de Région.

La CCI de région exerce son activité en valorisant les compétences et les expertises dans les CCI de sa circonscription.

Ainsi, la CCI de région :

- **Elabore la stratégie et le schéma régional** d'organisation des missions opposables aux CCI et vote le budget nécessaire,
- **Etablit un schéma directeur** opposable qui définit le nombre et la circonscription des CCI,
- **Adopte des schémas sectoriels** destinés à encadrer les projets des CCI,
- **Répartit entre les CCI, le produit des impositions** de toute nature qui lui sont affectées,
- **Elabore un schéma régional** en matière de formation professionnelle qui a vocation à être décliné au sein des CCI afin de tenir compte des spécificités locales,
- **Recrute les personnels de droit public** et les met à disposition des CCI après avis de leur Président et gère leur situation statutaire,
- **Assure, au bénéfice des CCI, des fonctions d'appui et de soutien** ainsi que toute mission pouvant faire l'objet d'une mutualisation et figurant dans le schéma régional d'organisation des missions. La CCI de région a vocation à favoriser la mutualisation des actions des CCI et développe des actions de coopération. Depuis la loi de 2010, les fonctions supports des Chambres ont été mutualisées. Ainsi, la CCI de région gère les Ressources Humaines, la Comptabilité, l'Informatique et les Marchés.

L'efficacité de ce travail en réseau, valeur mutuelle des CCI, se démontre au quotidien et aux côtés des acteurs du territoire et des partenaires.

Le Conseil Régional associe la CCI de région à l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le cas échéant du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), **et la consulte** sur tout dispositif d'assistance aux créateurs et repreneurs d'entreprise.

La CCI de région peut être consultée par l'État, la Région et leurs établissements publics sur toute question relative à l'activité et au développement économique, à la formation professionnelle, à l'aménagement du territoire et à l'environnement de la circonscription régionale.

La CCI de région peut également **assurer la maîtrise d'ouvrage** de tout projet d'infrastructures ou d'équipements et gérer tous services concourant à l'exercice de ses missions.

→ Par les entreprises et... pour les entreprises



CHEFS D'ENTREPRISE ÉLUS : UNE PLACE CENTRALE ET FÉDÉRATRICE

Le fait que les CCI soient dirigées par des chefs d'entreprise élus par leurs pairs conditionne non seulement la qualité et la pertinence des services et actions mis en œuvre par le réseau, mais il donne plus largement aux assemblées des établissements consulaires un véritable rôle de parlement des entreprises.

PROCHE DES ENTREPRISES

La CCI de région et les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent pleinement dans le mouvement national de redressement et d'optimisation des dépenses publiques et œuvrent pour poursuivre la mise en place de plans d'actions structurants à destination des entreprises tout en rationalisant l'utilisation de la ressource fiscale.

Ainsi au travers de Commissions thématiques, présidées par les membres élus, une feuille de route couvrira les orientations dans les domaines d'actions définis par décret ou choisis par la CCI de région. La volonté étant de poursuivre le travail engagé de collaborer ensemble pour répondre de manière plus efficiente aux besoins des entreprises.

Accompagner, informer, conseiller les entreprises à toutes les étapes de leur développement, telles sont les missions de la CCI de région et des CCI dans les territoires. Plus largement, elles contribuent au rayonnement du bassin d'activité à travers un vaste plan d'actions.

Interlocutrices permanente des entreprises pour toutes leurs préoccupations quotidiennes et stratégiques, les CCI sont aussi le porte-parole des dirigeants apportant leur éclairage et leur expertise auprès des pouvoirs publics.

FACE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT

Dans un contexte inédit de restrictions de leurs ressources et de mutations de leur environnement, les CCI réaffirment leur volonté de pérenniser et d'adapter les missions du réseau. Sous la coordination de la CCI de région, les CCI d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont intensifié la mise en œuvre de la loi de 2010. L'objectif est bien de continuer à offrir des services performants à l'ensemble des entreprises ressortissantes et des territoires.

La CCI de région et les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont multiplié les actions communes et mis en place une démarche de mutualisation des fonctions supports : Système d'information / Fonctions administratives et financières / Gestion des marchés publics et des achats.

Les opérations régionales proposées sur l'ensemble du territoire dans les domaines de l'international, du commerce et de la formation - à titre d'exemples - favorisent toujours plus la mise en commun des expertises.

La réorganisation des modes de fonctionnement, le développement des partenariats, le partage de l'information et la mise en place d'outils numériques de relations avec les dirigeants sont autant de défis à concrétiser pour faire avancer durablement la CCI de Demain.

→ Une région avec de puissants atouts



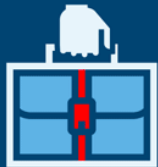
7 808 500

habitants



242,5

milliards d'€ de PIB



360 000

établissements ressortissants
de l'industrie, du commerce
et des services



2^e

région de
France



4^e

région
d'Europe



17 000

exportateurs qui assurent
12,4 % des exportations
nationales



▶ LA RÉGION AUVERGNE - RHÔNE-ALPES BÉNÉFICIE DE PUISSANTS ATOUTS :

- ↳ son positionnement stratégique de **carrefour européen**
- ↳ la **proximité d'importants marchés** et ses **pôles de compétences**
- ↳ un **cadre de vie remarquable**, une **population jeune, active et en croissance**
- ↳ **ses entreprises qui génèrent sa richesse** et constituent l'un de ses premiers ciments